

FAITS DIVERS

Saint-Hippolyte

Leur véhicule fait des tonneaux : deux jeunes transportés à l'hôpital

Grosse frayeur pour deux jeunes hommes qui circulaient à Saint-Hippolyte dans la soirée du mercredi 19 novembre. Ils ont été hospitalisés après un accident de la route.

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron (Sdis 12) est intervenu à 23 h 18 au lieu-dit Sapso, alors qu'un accident de la route venait de se produire. Il a impliqué un véhicule seul ayant fait des

tonneaux. À son bord, deux jeunes hommes âgés de 19 et 20 ans, sortis seuls de l'habitacle avant l'arrivée des secours.

Ceux-ci ont transporté les deux victimes, blessées en urgence relative, vers le centre hospitalier de Rodez. Quinze sapeurs-pompiers ont été mobilisés durant cette intervention, venus des centres d'Enraygues, du Carladez et enfin de Saint-Amans.

Aveyron

Trafic de stupéfiants : plusieurs interpellations et condamnations

Mercredi 19 novembre, les policiers millavois ont présenté au tribunal un homme impliqué dans un trafic de stupéfiants. Interpellé en début de semaine en flagrant délit de vente de cocaïne, il avait immédiatement été placé en garde à vue. L'enquête a permis de découvrir 180 g de cocaïne et 8 900 € en espèces en sa possession, confirmant qu'il alimentait un trafic local depuis un an. L'auteur a été condamné à 18 mois d'emprisonnement dont 12 fermes.

Une semaine plus tôt, à Rodez, les policiers avaient également arrêté un autre individu lors d'un contrôle routier. L'homme circulait sans permis et transportait 8 g de cocaïne, 4 g de résine de cannabis et 1 060 € en liquide. Il a par ailleurs refusé de se soumettre au dépistage de stupéfiants.

Il a éclopé de 8 mois d'emprisonnement, auxquels s'ajoutent trois mois de sursis révoqués et cinq ans d'interdiction de paraître en Aveyron.

Gaillac-d'Aveyron

Une maison en proie aux flammes, 19 pompiers mobilisés

Hier, en fin de matinée, les sapeurs-pompiers sont alertés pour un feu de maison sur la commune de Gaillac-d'Aveyron. L'habitation, sur trois niveaux, est en proie aux flammes. Une grande partie

est détruite, nécessitant le relogement par des proches de la propriétaire des lieux. En tout, 19 pompiers ont été mobilisés lors de l'incendie, des centres de Laissac, Bozouls, Nord-Aveyron et Rodez.



MÉTÉO. Premiers flocons sur l'Aubrac et le Lézérou

Les premiers flocons sont tombés sur le département, hier. Parmi les secteurs touchés par l'arrivée de la poudre blanche figure, comme c'est bien souvent le cas, Laguiole, et plus globalement l'Aubrac. Dès mercredi soir, Météo Sud-Aveyron rapportait la présence « d'un petit tapis blanc » sur la station de ski de Laguiole, avec « quelques centimètres de neige ». Ce jeudi matin, la poudre blanche tient sur le secteur, comme le montre la webcam de l'enceinte. Dans son relevé, la page note que « des flocons ont été observés sur les secteurs de Rieupeyroux, Colombières et de Sévérac-le-Château sans tenue au sol ». Météo Languedoc a relayé une vidéo, dans la soirée de mercredi, montrant de la neige sur la commune de La Clau, côté Lézérou. Brameloup a aussi accueilli un peu de poudre blanche, au même titre que les hauteurs du Lézérou.

Vite lu

L'humoriste Paul de Saint Sernin de retour aux sources. Figure montante du stand-up, le chroniqueur de Quelle époque se produit ce vendredi soir à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Affrique devant 450 spectateurs. Le spectacle affiche complet pour le retour aux sources de l'humoriste au style décapant... originaire du Sud-Aveyron !



Justice Bébé secoué en Aveyron : une mère de famille condamnée

Jugée pour les blessures graves infligées à son bébé de trois mois – fracture du crâne, hémorragie –, une jeune mère de 22 ans a été condamnée à deux ans avec sursis. À la barre, cette Saint-Affricaine n'a cessé de nier, laissant le tribunal face à une nuit impossible à éclaircir. Son autorité parentale a été retirée.

Des larmes, encore des larmes. Toute la matinée de ce mercredi, cette jeune mère de 22 ans reste effondrée à la barre. Une silhouette frêle, adolescente presque, soutenue par une famille massée derrière elle mais incapable de contenir son chagrin. Quatre heures durant, elle pleure. Le temps de son procès, l'un de ceux qui, de part et d'autre de la barre, « tordent le ventre ». Elle est jugée pour avoir violenté son bébé de trois mois dans la nuit du 9 au 10 mars 2024, à Saint-Affrique. C'est le CHU de Montpellier qui a donné l'alerte après avoir reçu en urgence l'enfant, une petite fille, présentant une fracture du crâne et une hémorragie intracrânienne. Les médecins la sauvent. Mais pour l'expert légiste, aucun doute : ces blessures ne peuvent venir que « de l'intervention d'un tiers ». Et ce tiers, ce ne peut être que la mère. Elle vit seule avec son enfant, après avoir caché sa grossesse par peur, dit-elle, qu'on « lui vole » son bébé. Le père, lui, a disparu. Il n'a pas reconnu sa fille.

« Une bêtise ? »

Alors que s'est-il passé, cette nuit-là, dans l'appartement ? À 3 heures du matin, la jeune femme appelle sa mère, ses frères, ses sœurs, « frénétiquement », selon l'avocate représentant l'enfant, M^{me} Laurence Foucault. Pour cette dernière, ce comportement révèle une panique qui trahit une culpabilité.



L'affaire était jugée ce mercredi devant le tribunal de Rodez.

Pourtant, la mère n'alertera les pompiers que 48 heures plus tard pour son bébé, somnolent et pris de vomissement. Pendant l'enquête, elle crie son innocence et tente d'expliquer les blessures : des manipulations d'un kiné, assure-t-elle d'abord. L'homme sera longuement entendu, les experts réfutent. Incompatibilité totale. Puis, elle évoque une porte de voiture heurtée... Là encore, les médecins balaient l'hypothèse. « Le choc a été violent, à forte cinétique », insiste le légiste. À plusieurs reprises, la présidente Blandine Arrial tente d'arracher une vérité, reprenant les habitudes de langage de la mère. « Madame, vous n'avez pas fait une bêtise, cette nuit-là ? Que s'est-il passé ? Vous étiez seule avec elle... », tente-t-elle. « Je ne sais pas, peut-être involontaire, je suis innocente », répète la mère, en sanglots.

Syndrome de Münchhausen

Faute de réponse, le tribunal va puiser des explications ailleurs. Dans le rapport d'un expert neuro-

logue notamment. « Il éclaire l'affaire », dit la procureure, Esther Paillette. L'homme a sondé l'âme de cette mère. Une femme précaire socialement, reconnue adulte handicapée après de nombreux « soucis » durant sa jeunesse. Elle dit souffrir de crises non-épileptiques psychogènes, ce qui pouvait lui provoquer jusqu'à « 20 malaises par jour ». Il y a également des crises hallucinatoires parfois dans lesquelles elle dit entendre des voix, mais la schizophrénie a été écartée. Des crises de mobilité aussi, avec parfois l'usage d'un fauteuil roulant... Pour l'expert mandaté, la mère est surtout « experte de duperies ». Elle souffrirait du syndrome de Münchhausen, un trouble psychologique dans lequel une personne simule, exagère ou provoque délibérément des symptômes médicaux afin d'obtenir de l'attention, des soins ou une reconnaissance. Jusqu'à être « prêt à tout » pour cela. La mère aurait-elle transféré ce mécanisme sur son bébé ? L'a-t-elle violenté pour attirer l'attention ? L'expert en est convaincu.

« Quand le sujet atteint du syndrome se sent démasqué, voit ses bénéfices épuisés, il se tourne ailleurs pour attirer l'attention. Et il n'y a aucune honte à la surenchère pour prouver que », écrit-il. Au tribunal, on s'interroge d'ailleurs sur les nombreuses consultations de ce bébé pour « rien », comme une hospitalisation quelques jours avant les faits à l'hôpital de Rodez. On dit aussi que depuis son placement en famille d'accueil, l'enfant « grandit et vit tout à fait normalement »...

Le doute

Pour la mère, ce rapport d'expert est « mensonger ». Son conseil, M^{me} Elsa Cazor, appuie : « D'erreurs médicales, n'en faisons pas une erreur judiciaire ». Elle cite alors l'ouvrage d'une journaliste sur une contre-enquête du syndrome des bébés secoués, dont le nombre ne cesse de croître devant les tribunaux. Elle s'interroge également sur une possible crise de sa cliente, un malaise, lors de cette nuit où elle portait l'enfant... Et aurait pu le tomber sans se rendre compte de rien. Durant près d'une heure, elle plaide le doute. Mais le tribunal n'en a pas : la mère est condamnée à deux ans de prison avec sursis. Elle voit l'exercice de son autorité parentale retirée également. Jusqu' alors, elle voyait sa fille toutes les semaines, durant une heure, lors de visite médiatisée. La fillette fêtera bientôt ses deux ans, elle ne souffre jusqu' alors d'aucune séquelle des traumatismes. Physiques, du moins. « Au-delà de ne pas avoir de père, comment lui expliquera-t-on qu'on l'a retirée à sa mère alors qu'elle n'avait que trois mois ? On n'a eu aucune réponse de votre part Madame dans ce procès », s'était émue l'avocate, M^{me} Laurence Foucault, lors de sa plaidoirie. En quittant la salle, la jeune mère annonce qu'elle fera appel.

M. ROUALDÈS

Sorties Deux jours d'animations

Aujourd'hui

- Alrance.** - Concours de belote au profit du Téléthon, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Baraqueville.** - Concert avec Zikaléon, Les Tambours du Bronx, Babylon Circus, La Brigade du Kif : rendez-vous à partir de 19 h à l'Espace Raymond-Lacombe.
- Bozouls.** - Spectacle de Molière « Sganarelle ou le Cocu imaginaire », à 20 h 30 au complexe Cardabelle.
- Canet-de-Salars.** - Concours de belote, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Flavin.** - Fla' vins animé par Un Singe en Hiver, à 19 h à la salle polyvalente.
- Lacalm.** - Concours de belote, à 20 h 30 à la ferme de la Violette.
- Lunac.** - Concours de belote (fritons de cochon à 19 h), à 20 h 30.
- Olemps.** - Concours de belote (restauration à 19 h), à 21 h, salle des 4 vents.
- Sainte-Eulalie-d'Olt.**

- Soirée beaujolais, à partir de 18 h 30, salle d'animation.
- Ste-Geneviève-sur-Argence.** - Toumoui de Volley par équipe de 6, au profit du Téléthon, à 19 h 30 au gymnase.
- Séverac-le-Château.** - Concours de belote, à 20 h 30. Maison du temps libre.
- Vibal (Le).** - Apéro animé par La Bourrée du Vieur suivi d'une soupe au fromage, à 19 h 30.

Demain

- Ambeyrac.** - Spectacle « Histoire d'errance en pays de montagne », à 20 h 30, salle des fêtes.
- Arviu.** - Concert de l'Orchestre départemental d'harmonie, à 20 h 45. Salle des Tilleuls.
- Bozouls.** - Quine, à 20 h 30 au complexe Cardabelle.
- Campuac.** - Quine, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Clairvaux-d'Aveyron.** - Visite de la Tour de 10h à 18h.
- Lédergues.**

- Marché de Noël, de 10h à 18h à la salle polyvalente.
- Repas canard animé par Jean-François Mézy (sur inscriptions au 06 70 48 45 98), à partir de 20h, salle de Falguières.
- Marcillac-Vallon.** - Quine, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Montpeyroux.** - Repas du beaujolais nouveau animé par DJ Pat, à 20h à la salle des fêtes de Saint-Rémy de Montpeyroux.
- Montrozier.** - Théâtre « L'ivresse du général », à 20 h 30 à la salle d'animation de Gages.
- Le Nayrac** - Concert avec Jazzy Jazzzou, à 20 h 30 à l'espace multiculturel.
- Palmas.** - Beaujolais et soupe au fromage avec stand de Noël, à partir de 18h, salle des fêtes.
- Pont-de-Salars.** - Quine, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Rodez.** - Nuit Rouergate animé par Véronique Pomiès et son orchestre, à 20h, salle des fêtes.
- Salon Studyrama, de 10h à 19 h à l'Amphithéâtre.

- Saint-Christophe-Vallon.** - Forum Petite enfance, de 9h30 à 17h, salle des fêtes.
- Saint-Cyprien-sur-Dourdou.** - Marché traditionnel de 9h à 12h.
- Saint-Geniez-d'Olt.** - Marché des producteurs de 8h à 12h.
- Saint-Hippolyte.** - Soirée moules frites animée par Guillaume Fric, à 19 h, salle des fêtes du Bourg.
- Saint-Parthem.** - Concours de belote (casse-croûte à 19 h), à 21 h.
- Sébrzac.** - Concours de belote, à 20 h 30, salle des fêtes.
- Séverac-l'Église.** - Bourse aux jouets, de 9h à 13h, salle d'animation.
- La Terrisse.** - Exposition Le Monde merveilleux des santons de 14h à 18h, salle des fêtes.
- Le Vibal.** - Randonnée 8 à 9km, à 13h30. devant l'ancienne école de Frayssinhes.
- Villefranche-de-Panat.** - Conférence débat intitulée « Famille en équilibre », à 19 h 30, salle multimédia.